



## CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)
1 <sup>er</sup> signataire	Jean-Marc Ostrini
Cosignataires	<i>Signatures des cosignataires</i>
Dépôt au nom d'un groupe	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission	<i>Signature du Président</i>

### **Titre**

## **Sécurité routière place de la Fontaine- Collombey-le-Grand**

### **Texte de l'intervention**

Actuellement, l'accès au restaurant l'Etabli et au chemin du Bras neuf depuis la route de la Fontaine se fait dans les deux sens, soit entrée et sortie au même endroit avec une sortie supplémentaire sans entrée du côté de la Chapelle de Collombey-Le-Grand. La sortie sur la Route de la Fontaine direction le carrefour de la Fin est particulièrement dangereuse car la visibilité est réduite et les véhicules allant en direction de la zone industrielle ne respectent pas tous les limitations de vitesse.

### **Proposition**

Ne laisser qu'un accès à la place de la Fontaine comme actuellement sans la possibilité de sortir par là et de n'avoir qu'une sortie possible de cette place que par la sortie côté Chapelle par contre en pouvant aller dans les deux directions soit la zone industrielle, soit carrefour de la fin. La visibilité et par conséquent la sécurité seraient nettement améliorées.

Cette modification ne gênerait pas le trafic des transports publics qui font déjà comme cela.

### **Conclusion**

Est-ce possible de modifier le sens de la circulation sur cette place ?

Est-ce possible de modifier le marquage sur la route cantonal, afin de pouvoir sortir soit en direction du carrefour de la Fin soit en direction de la Zone industrielle.

Collombey-Muraz, le 2025

1<sup>er</sup> signataire :